

« Lors de la dernière épidémie de choléra aux États-Unis, trois foyers distincts se produisirent spontanément dans le cœur du continent ; l'un dans les villes de l'Ohio, l'autre dans celles du Minnesota et le troisième dans le Dakota. Les victimes étaient des émigrants de Suède, de Hollande et de Russie. Tous étaient en bonne santé quand ils prirent la mer, dans des navires en bonne condition sanitaire. Ils débarquèrent dans des ports exempts de maladies et arrivèrent en bonne santé à leur destination. Mais là, ils ouvrirent leur bagage et dans les 24 heures qui suivirent, les germes contenus dans leurs vêtements furent mis en liberté ; les infortunés émigrants furent promptement victimes de la maladie, qui atteignit également leurs voisins. Ainsi, faute de désinfectants, des vêtements peuvent recéler pour une longue période indéterminée les germes de la maladie. Si le port de départ est dans le voisinage d'une localité infestée, c'est le devoir de l'officier de santé de ce port de faire purifier le bagage et les effets personnels avant l'embarquement et si cette précaution n'est pas prise, c'est le devoir des agents des compagnies de vapeurs au port de départ de prévenir les officiers du port d'arrivée que les émigrants à bord viennent de localités non seulement infestées mais même suspectes. Il y a deux ans, au congrès international d'Hygiène à Genève, ces précautions d'hygiène internationale furent le sujet du débat et comme les délégués de tous les États d'Europe et ceux des États-Unis et du Canada donnèrent leur assentiment à la formation, au prochain congrès hygiénique qui doit se réunir à La Haye, le huit du mois d'août, d'un bureau international de santé, il n'y a pas de difficulté à ce que les autorités locales fassent observer dès à présent ces précautions par des réglemens restant en vigueur pendant la durée de la contagion actuelle, et cela jusqu'à ce que les législatures de chaque pays aient donné force de loi à ces précautions si unanimement acceptées. »

La lettre du Dr Chas. Wm. Governon se termine par l'expression de sa confiance dans les mesures prises par le bureau de santé de Toronto pour la protection de la ville contre l'invasion possible de la mala-

die. Il dit : Nous avons récemment fait choix d'un officier de santé des plus capables et d'un bureau de santé d'un dévouement efficace et si le conseil de ville fournit les fonds nécessaires pour un nettoyage parfait des rues, ruelles, égouts et abattoirs et met le bureau de santé en position d'employer un nombre suffisant d'inspecteurs de voirie pour mettre en force les réglemens de la ville pour l'enlèvement des boues et immondices, le germe spécifique du choléra, s'il paraît parmi nous, serait sans conséquence grave, surtout si, en sus des mesures préventives énumérées plus haut, le bureau de santé peut avoir un bâtiment isolé pour le traitement du premier cas qui se produirait.

Cette lettre du Président du bureau de santé de la Province d'Ontario est à la fois l'exposé complet de ce qui incombe au gouvernement fédéral quant à la quarantaine et aux mesures urgentes à prendre pour en assurer l'efficacité et est le programme entier de ce que les municipalités ont à faire pour prévenir l'invasion ou en atténuer les effets. A côté de l'inertie, de l'hésitation, ou de l'agitation stérile de tant d'autres bureaux sanitaires, il est bon de se trouver en présence d'un service actif, efficace, sachant ce qu'il veut, et ayant assez d'énergie pour accomplir ce qu'il a délibéré.

Aux États-Unis, l'organisation de la quarantaine dans les grands ports n'était pas à faire, elle existe et fonctionne chaque année, il n'a fallu qu'étendre les cadres et rappeler aux officiers les prohibitions portant sur certaines marchandises réputées servir de véhicule aux germes morbides. Néanmoins, en raison de la gravité des circonstances, le gouvernement de Washington a pris de promptes et vigoureuses mesures pour prévenir l'importation de la maladie. L'importation des chiffons de toutes les contrées infestées est